



# MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Sous la présidence de Mme VEYSSET, Maire (pour les points 1 et 3 à 6)  
Sous la présidence de Mme DIOGO Angélique, adjointe (pour le point 2)

### Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.  
M. DOS SANTOS Jacques - Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjointes  
M. HAZE Eric — M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. POMMERY Terry - Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

### Absents excusés :

Mme ESCULIER Dorys, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,  
M. BARBIER François,  
Mme BROCARD Marie-Laure, donnant pouvoir à Mme LE BEGUE Anne-Sophie,  
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

### Absent en cours de séance :

Mme VEYSSET Katy, Maire, durant l'examen et le vote de la délibération n°2021/04/02)

### Absent :

M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. DESIGNER, à l'unanimité, Mme DIOGO Angélique, comme Président pour le vote du Compte Administratif 2020
2. DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, VOTE et ARRETER à l'unanimité les résultats définitifs de l'exercice 2020.
3. DECLARER, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
4. DECIDER, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 439 359,85€ comme suit : 380 000 € en réserves R1068 en investissement et 59 359,85 € en report de fonctionnement (R002).
5. DECIDER, à l'unanimité, de provisionner la somme de 2233 € à inscrire au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour créances douteuses.
6. DECIDER, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes locales directes pour l'année 2021, à 37,54% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (incluant le taux départemental 2020 de 18%) et 42,07% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et APPROUVER à l'unanimité, le Budget Unique 2021, présenté par Mme VEYSSET, Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 16 avril 2021, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAÂCY-SUR-MARNE, le 16 avril 2021

Le Maire,  
Katy VEYSSET

